



Procès-Verbal
De la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives
Mardi 29 avril 2025

Présents : M. REHOUDJA Abdelkader, M. BAUDOIN Christian et HORMI Abdelhafid, M. ORTUNO Jean Claude.

Secrétaire de Séance : Mme MONNIER Margaux

RAPPEL :

- Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à disposition des joueurs et des arbitres des installations conformes au Règlement et en état (sanitaires et douches).
- Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le Classement de leur(s) installation(s) au niveau de l'éclairage.

SECURITE :

Les zones de sécurité (Articles 3.4 et 3.3)

Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50m minimum en Périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire.

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Celle-ci se mesure depuis l'extérieure de la ligne de jeu jusqu'au premier obstacle rencontré (main courante, clôture, montant des buts de Foot à 8 rabattu, socle et couvercle des abris de touche).

RAPPEL : OBLIGATION DE CLASSEMENT :

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives rappelle que conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, les équipes Séniors évoluant en Départementale 2 qui sont appelées à accéder en Départementale 1 à la fin de la saison 2024/2025, devront obligatoirement disputer des rencontres de cette compétition sur un terrain classé niveau E6. La Commission Départementale des Terrains et des Installation Sportives reste à leur disposition.

RAPPEL :

Les clubs souhaitant jouer en nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs installations et de l'éclairage. Dans le cas où l'éclairage n'est pas classé (ce qui n'est pas obligatoire) aucune compétition officielle ne pourra avoir lieu après 17h00 l'hiver et en nocturne l'été.

Éclairages :

Ville de LIVRY GARGAN, Stade ALFRED MARCEL VINCENT NNI : 930460102

M. BAUDOIN et ORTUNO sont passés le 09/04/2025 pour classement régional. 500660.

Mesure relevée :

Total des points : 2802

Éclairage moyen : 112

Facteur d'uniformité : 38

Rapport Mini Maxi : 16

Avis favorable pour une confirmation de classement niveau E7 sous réserve de la CFTIS pour 2 ans à compter du 29/04/25.

Prochaine réunion le 28 mai 2025

Le président

M. ORTUNO Jean Claude

Secrétaire de séance

Mme MONNIER Margaux